



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2024

DATE DE CONVOCAZION
13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	23
VOTANTS :	27

Délibération n°19/12/2024/09

Objet : Convention de financement entre le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour les parcours « Cap sur mon Projet Professionnel »

Vu, les délibérations du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 30 mars et du 26 juin 2023 relatives à l'expérimentation France Travail,

Vu, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu, la délibération n° 26/10/2023/17 en date du 26 octobre 2023 validant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la Stratégie Insertion Côte-d'Or,

Vu, la délibération n° 28/03/2024/18 en date du 28 mars 2024 validant le budget primitif 2024, dont la mise en œuvre de parcours spécifiques en matière d'insertion professionnelle par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu, la convention signée le 26 juillet 2024 entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour le financement de « Cap sur mon Projet Professionnel »,

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, par le biais de son service Point Relais Emploi, conduit des actions auprès des personnes en recherche d'emploi. Cet engagement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui en ont besoin est l'un des axes forts de notre Projet de Territoire.

Notre engagement répond aux attentes précisées dans le Pacte Territorial d'Insertion et de l'Emploi en Côte-d'Or et réaffirmées dans la Stratégie Insertion Côte-d'Or, dont le Conseil Communautaire de la Plaine Dijonnaise a approuvé sa signature lors de sa séance d'octobre 2023.

L'expérimentation « Accompagnement Renforcé des Bénéficiaires du Revenus de Solidarité Active », de la loi pour le Plein Emploi et démarrée au printemps 2023, a été l'occasion de développer et consolider plus encore le partenariat entre l'Agence Solidarité de Côte-d'Or de Genlis et les services communautaires concernés.

Dans ce cadre, la Plaine Dijonnaise et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or se sont associés à travers la signature d'une convention précisant le financement de parcours de remobilisation « Cap sur mon Projet Professionnel ».

L'Assemblée Départementale qui s'est tenue le 02 décembre 2024 a adopté le renouvellement d'une subvention pour l'action « Cap sur mon Projet Professionnel » proposée et cofinancée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, votée au Budget Primitif 2024 lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2024.

« Cap sur mon Projet Professionnel » a pour ambition de proposer localement, des accompagnements individualisés, en direction de personnes éloignées de l'emploi, dont des personnes bénéficiaires du RSA, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable, en s'appuyant sur la valorisation des compétences de chacun, l'activité physique, la confiance en soi, l'immersion en entreprise ou encore le bénévolat.

À la suite de deux parcours réussis durant 2024, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise prévoit le lancement d'un troisième parcours qui se déroulera du lundi 20 janvier au vendredi 04 avril 2025.

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, convaincu de la démarche, est disposé à renouveler son soutien à l'opération en 2025 dans les mêmes conditions que celles de cette année, à savoir quatre parcours financés à hauteur de 9 500,00€ (neuf mille cinq cents euros) chacun, soit une subvention annuelle de 38 000,00€ (trente-huit-mille euros) en faveur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Considérant, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission « Emploi, Action Sociale et Autonomie » qui s'est réunie le 6 novembre 2024,

Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement de convention,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de la convention de financement entre le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour les parcours « Cap sur mon Projet Professionnel »,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 décembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER